

Lorsque le ministère des Postes décide que les facteurs, qui jusqu'à présent avaient le droit de manger leur lunch chaque jour au bureau de poste, dans une partie de l'immeuble réservée à cette fin, devront le manger ailleurs, dans un restaurant ou à un autre endroit . .

**L'hon. M. Kierans:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Ce n'est pas exact. Je n'ai jamais dit qu'ils n'avaient pas le droit de manger au bureau de poste. Ils peuvent le faire, mais ils ont maintenant le choix d'agir autrement. Ils peuvent manger au restaurant ou à n'importe quel autre endroit de leur choix. Mais ils peuvent encore se rendre au bureau de poste s'ils le désirent. Aucun privilège ne leur a été enlevé.

**M. Orlikow:** Certes, ils peuvent manger au bureau de poste. L'ennui, c'est que s'ils travaillent chaque jour les huit heures pour lesquelles ils sont payés et continuent de manger au bureau de poste, ils finiront une heure plus tard. Ils peuvent retourner au bureau de poste, en effet, mais ce ne sera pas considéré comme du temps consacré au travail. C'est ainsi que les facteurs interprètent ce changement et je suis convaincu qu'ils ont raison. J'aimerais bien entendre le ministre des Postes me prouver que j'ai tort et, ce qui est encore plus important, qu'il tente de prouver aux facteurs que tel n'est pas le cas.

Je conviens avec le ministre que les facteurs ont encore le droit de retourner à leur bureau de poste pour le dîner, et prendre ainsi une heure de leur temps. Je constate aussi qu'ils ont le droit de manger dans un restaurant, aux prix courants, ou de se contenter de sandwiches froids. J'inviterais le ministre à se joindre à l'occasion aux facteurs de Winnipeg en janvier ou en février.

Le ministre nous a dit aujourd'hui, durant la période des questions, qu'il s'attend à ce que la situation redevienne normale maintenant après les débrayages des derniers jours, et j'espère qu'il a raison. Mais que le ministre se le tienne pour dit: s'il persiste à poursuivre les audiences que son ministère tient devant la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, s'il persiste dans ses efforts pour obtenir de ladite Commission la permission de traduire en justice ceux qui ont quitté le travail ces derniers jours, ou s'il intente des poursuites judiciaires, le vent des grèves se fera si violent que les débrayages des derniers jours sembleront n'avoir été qu'une légère brise. J'ai d'assez bons contacts avec les employés et je crois connaître leur façon de penser.

J'espère que le ministre tiendra compte de ma remarque et qu'il n'appliquera pas ce que je considère comme une mesure tout à fait rétrograde, mesure qu'aucune entreprise privée n'a jamais prise à ma connaissance.

● (8.10 p.m.)

**M. Francis:** Monsieur le président, je me demande si le député me permettrait une question. Il a dit que si le gouvernement n'intervenait pas, nous aurions une grève d'une ampleur jamais vue auparavant. Menace-t-il le gouvernement? A quel titre pose-t-il le problème dans ces termes?

**M. Orlikow:** Monsieur le président, je ne suis pas un facteur, ni un membre de ce syndicat, et je n'ai pas plus de voix à leurs décisions que le député d'Ottawa-Ouest qui a posé la question à l'instigation du ministre. Je me borne à dire que si le gouvernement persiste dans ses provocations, selon l'expression de mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre, et déclare son intention de poursuivre les employés devant les tribunaux, cette attitude nuira évidemment aux bonnes relations entre les employés et l'employeur, en l'occurrence le gouvernement.

Le ministre pourrait, il me semble, se rappeler un conflit ouvrier qui est survenu récemment dans sa propre province: la grève à la Domtar des membres du C.S.N. Le règlement de cette grève a été retardé de plusieurs semaines parce que la société ne voulait pas abandonner les poursuites intentées pendant la grève. Lorsque la société s'est montrée en fin plus conciliante, les employés ont consenti à reprendre le travail. C'est là toute ma pensée. Si l'honorable député d'Ottawa-Ouest veut y voir une menace, il est encore plus stupide et plus ridicule que je ne le croyais.

Quelque mots maintenant sur une question très importante d'après moi; le ministre a commis une erreur de politique et il s'y obstine. Il n'aime pas que nous en parlions, je le sais; il estime que c'est une perte de temps. Toutefois, sur ce point, le blâme est universel. Je veux parler de l'augmentation très grande, astronomique même du tarif postal que le ministre et ses services ont décrétée pour les imprimés, les journaux et les périodiques.

Aujourd'hui, je ne plaide pas en faveur de la presse commerciale et des revues, mais notre pays a toujours eu à lutter contre les pressions venant de notre puissant voisin du Sud. Chaque jour, nous sommes inondés d'émissions radio-télévisées venant des États-Unis, ainsi que de journaux et de revues de la même source. Je n'ai pas à m'étendre sur